



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du jeudi 23 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le jeudi 23 mai 2024 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE - Laurent PETITOT – Pierre-Louis CARRIER – Jean-Claude LEMISTRE – Serge BERGER – Armelle LEFEVRE – Jean-Claude VAZEL – Johann RUELLE – Céline DUPONT - Virginie POULET a rejoint la séance à 19 H 43.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie PERCEPIED donne procuration à Armelle LEFEVRE – Christophe BUKWA donne procuration à Claude LEPIGEON

Absents : Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Véronique LAMOTTE

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de la commune qui se présente ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 191 043,66	G	1 222 444,71
	Section d'investissement	B	367 943,11	H	219 653,90
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	367 951,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	111 418,67 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 558 986,77	= G+H+I+J	1 921 468,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	109 998,43	L	65 824,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	109 998,43	= K+L	65 924,94
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 191 043,66	= G+I+K	1 590 396,16
	Section d'investissement	= B+D+F	477 941,54	= H+J+L	396 997,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 668 985,20	= G+H+I+J+K+L	1 987 393,67

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	31 401.05 €
Résultat antérieur (002)	367 951.45 €
RESULTAT CUMULE	399 352.50 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	- 148 289.21 €
Résultat antérieur : (001)	111 418.67 €
RESULTAT CUMULE :	- 36 870.54 €

RESTES à réaliser

En dépenses :	109 998.43 €
En recettes :	65 924.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Excédent global cumulé au 31/12/2023 :	362 481.96 €
Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté :	- 36 870.54 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	80 944.03 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	318 408.47 €

Pour : 13 Abstentions : 01 Contre : 00

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une redevance au titre de l'occupation du domaine public communal est à percevoir par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2024.

Il en est de même pour la redevance pour occupation du domaine communal par les ouvrages de distribution de gaz ainsi que la redevance concentrateur de relève gaz GRDF pour l'année 2024.

Ces trois redevances donnent lieu à des versements annuels par les organismes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'opération CAP'Jeunes pour l'année 2024 en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aisne.

Le conseil municipal décide d'instituer une gratification aux stagiaires en fonction du service rendu, tenant compte également de l'implication et de la motivation des stagiaires. Cette gratification sera versée au stagiaire en fin de chaque mois et non à la fin de la période de stage.

Pour : 13 Abstentions : 02 Contre : 01

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de clôture et travaux de ravalement de façades et d'instaurer l'obligation de dépôt d'un permis de construire en cas de démolition.

Il décide de porter à 42.00 € par élève le montant alloué à l'achat de fournitures scolaires à l'école primaire à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Monsieur Claude LEPIGEON, Adjoint au Maire, porte à la connaissance du conseil municipal, les subventions attribuées aux associations pour l'année 2024 qui découlent des propositions émises par la commission fêtes et cérémonies du 09 avril 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission fêtes et cérémonies pour l'attribution des subventions 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs pour les droits de place (marché, fête patronale, braderie), concessions cimetière, salle polyvalente et salle des fêtes à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les nouveaux tarifs concernant l'accueil périscolaire, restauration scolaire, mercredis et ALSH seront réévalués à compter du 1^{er} septembre 2024.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'investissement à venir :

- Travaux mur du Château
- Travaux à la salle polyvalente : changement des portes d'entrée

Monsieur le Maire informe les élus du projet Age & Vie qui consiste en la construction de 16 logements seniors

Monsieur le Maire et Madame Yveline DELVAL, Adjointe au Maire, expliquent à l'assemblée le projet « Villages de demain »

La séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,
Bernard RUELLE

